083-218301539-20230406-2023-041-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 12/04/2023

Réception par le préfet : 13/04/2023

N° D'ORDRE : 2023-041-4

<u>MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER</u>

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice:

SEANCE DU 6 AVRIL 2023 Présents : 17

Pouvoirs: 12 Excusé: 00 Absent: 00 Qui ont pris part à la délibération :

Date de convocation: 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. VINCENT Gilles, Maire.

Présents: M. VINCENT Gilles, Maire - M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique -Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain- Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ASNARD Marjorie -M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs: Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. BLANC Romain, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé:

Absent:

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

9- VOTE DES PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présentera à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal la liste des participations versées en 2023 dans le cadre du vote du budget primitif de la commune.

Nom de l'organisme de regroupement	Montant du financement
IFAPE	1 830,00 €
MIAJ	5 782,00 €
FOND EDUCATION ENVIRONNEMENT PAVILLON	2 000,00 €
BLEU	
SCLV	1 048,00 €
SIVAAD	11 000,00 €
TOTAL	21 660,90 €

D. SCLV

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il ne prendra part au vote dans la mesure où il est membre du Conseil d'administration du SCLV.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir verser ladite participation d'un montant de 1 048.00 € au SCLV.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ETANT PRECISE QUE M. LE MAIRE N'A PAS PRIS PART AU VOTE

- D'approuver la présente participation versée au SCLV pour l'année 2023 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune pour l'année 2023.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT